

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant nomination des membres de la chambre de recours  
de l'enseignement officiel subventionné du niveau  
supérieur**

**A.Gt 13-06-1996 M.B. 24-09-1996**

**modifications:**

**A.Gt 12-11-96 (M.B. 10-01-97)**

**A.Gt 06-02-97 (M.B. 25-06-97)**

**A.Gt 19-06-97 (M.B. 10-09-97)**

**A.Gt 23-02-00 (M.B. 04-05-00)**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné tel que modifié par le décret du 10 avril 1995 portant des mesures urgentes en matière d'enseignement, notamment les articles 75 et 76;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 1995 instituant les Chambres de recours dans l'enseignement officiel subventionné;

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel de l'enseignement officiel subventionné;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé et du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales,

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 28 mai 1996;

Arrête :

*modifié par A.Gt 12-11-1996; A.Gt 06-02-1997*

**Article 1er.** - Sont nommés membres de la Chambre de Recours de l'enseignement officiel subventionné pour le niveau supérieur, ci-après dénommée "la Chambre de Recours":

1° En tant que membres effectifs représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné;

1. M. Guy Nelis
2. M. Jacques Lepain
3. M. Maurice Lecerf
4. M. Pierre Lambert
5. Mme Danielle Adriaenssens

2° En tant que membres suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné:

1. Mme Marie-Jeanne Defays
2. M. Gérard Van Goolen
3. M. Alain Blondeel
4. M. Michel Houdart
5. Mme Anne Denis
6. M. Jacques Lefère
7. M. Charles Tesse
8. Mme Nicole Van Gelderen

9. M. Claude Wachtelaer
10. Mme Marie-Agnès Capron

3° En tant que membres effectifs représentant les organisations représentatives des membres du personnel dans l'enseignement officiel subventionné:

1. M. Eric Vandamme
2. M. Christian Mailier
3. M. D. Van Vaerenberg
4. M. Jacques Denies
5. M. Jacques Pousset

4° En tant que membres suppléants représentant les organisations représentatives des membres du personnel de l'enseignement officiel subventionné:

1. M. Jean-Marie Simon
2. M. Robert Neuray
3. M. Didier Thomas
4. Mme Christine Pochet
5. Mme Martine Willekens
6. Mme Hélène Schidlowsky
- 7.
8. M. Charles Vandriessche
9. Mme Monique Longrie
10. Mme Patricia Daveloose

**Article 2.** - M. Michel De Greve est nommé Président de la Chambre de Recours.

Mme Martine Regout est nommée première Présidente suppléante de la Chambre de Recours.

Mme Juliette Laveyt est nommée deuxième Présidente suppléante de la Chambre de Recours.

*modifié par A.Gt 19-06-1997 ; remplacé par A.Gt 23-02-2000*

**Article 3.** – Mme Odette Michot, directrice à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné, est nommée Secrétaire de la Chambre de Recours.

M. Joseph Jacques, inspecteur principal à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné et M. Yves Vandebossche, attaché à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné, sont nommés Secrétaires adjoints de la Chambre de Recours.

**Article 4.** - La Ministre-Présidente qui a dans ses attributions le statut des membres du personnel de l'enseignement officiel subventionné est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er mai 1996.